

CONSERVATOIRE & ORCHESTRE DE CAEN – SITE DE VERSON

TARIFS D'INSCRIPTION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Les différents tarifs pour le Conservatoire & Orchestre de Caen sont votés annuellement. Pour ce faire, la collectivité prend en compte l'investissement que les familles doivent supporter lors de la scolarité des élèves (acquisition et/ou entretien d'instruments de musique, constitution de parthèque...) et le coût de fonctionnement de l'établissement.

A- FRAIS DE DOSSIER

Les frais de dossier de **41 €** sont appliqués par élève. Ils sont obligatoires et doivent être versés au moment de l'inscription ou de la réinscription en une seule fois ; ils sont non remboursables même en cas de démission avant le 31 octobre 2024.

B- DROITS D'INSCRIPTION

a- Elèves domiciliés sur le territoire communautaire

Tarifification selon le quotient familial qui se calcule ainsi :

$$\text{Quotient Familial Mensuel} = \frac{\text{Revenu fiscal de référence}}{(12 \times \text{Nombre de parts fiscales})}$$

Cette tarification s'accompagne d'une dégressivité en fonction du nombre d'inscrits de la même famille et du même foyer fiscal : 25% de réduction sur le tarif plein (hors forfait) pour l'inscription d'un deuxième élève de la même famille et 50% de réduction sur le tarif plein (hors forfait) à partir du 3ème élève de la même famille.

Le calcul est établi sur la base des revenus 2023 :

- si élève mineur ou majeur fiscalement rattaché à ses parents : fournir une copie de l'avis d'imposition complet pour l'année 2024 sur les revenus 2023 des deux représentants légaux,
- si élève majeur, fiscalement indépendant : fournir une copie de l'avis d'imposition complet pour l'année 2024 sur les revenus 2023,
- si famille séparée, fournir une copie de l'avis d'imposition complet pour l'année 2024 sur les revenus 2023 des deux représentants légaux.

En l'absence de ce document nécessaire pour le calcul du quotient familial (à fournir au plus tard le 30 septembre 2024), il sera appliqué le tarif de la tranche 7.

Les pièces à produire pour justifier le domicile sur Caen la mer sont : bail, quittance de loyer, facture de fluides, taxe d'habitation de l'année en cours au nom du responsable légal ; aucun changement de tarif suite à un déménagement sur le territoire de Caen la mer après le 30 septembre ne sera pris en compte.

b- Elèves domiciliés en dehors du territoire communautaire

La tarification s'accompagne d'une dégressivité dès la 2ème inscription de la même famille et du même foyer fiscal.

DROITS D'INSCRIPTION ÉLÈVES DOMICILIÉS DANS LA CU CAEN LA MER				
Tranches	QF	Tarifs 1 ^{er} élève	Tarifs 2 ^{ème} élève de la même famille et même foyer fiscal - 25%	Tarifs à partir du 3 ^{ème} élève de la même famille et même foyer fiscal -50%
0	< 500	100€	75€	50€
1	500 ≤ QF < 900	140€	105€	70€
2	900 ≤ QF < 1400	180€	135€	90€
3	1400 ≤ QF < 1800	220€	165€	110€
4	1800 ≤ QF < 2100	260€	195€	130€
5	2100 ≤ QF < 2300	300€	225€	150€
6	2300 ≤ QF < 2500	340€	255€	170€
7	≥ 2500	380€	285€	190€
DROITS D'INSCRIPTION ÉLÈVES DOMICILIÉS HORS CU CAEN LA MER				
1 ^{er} élève inscrit domicilié hors CU Caen la mer		568€		
A partir du 2 ^{ème} élève inscrit domicilié hors CU Caen la mer		414€		
A partir du 3 ^{ème} élève inscrit domicilié hors CU Caen la mer		285€		

Toute annulation d'inscription formalisée par un courrier ou un mail au directeur au plus tard le 31 octobre 2024, permettra un remboursement ou une non facturation des droits d'inscription ; en revanche passée cette date, les droits d'inscription seront dus dans leur intégralité.

c- Tarifification pour la pratique d'un 2^{ème} instrument

L'apprentissage d'une 2nde discipline instrumentale est tarifé à hauteur de 50% d'une inscription plein tarif.

Tranches	Quotient familial	1 ^{er} instrument	2 nd instrument (-50%)
0	< 500	100€	50€
1	500 ≤ QF < 900	140€	70€
2	900 ≤ QF < 1400	180€	90€
3	1400 ≤ QF < 1800	220€	110€
4	1800 ≤ QF < 2100	260€	130€
5	2100 ≤ QF < 2300	300€	150€
6	2300 ≤ QF < 2500	340€	170€
7	≥ 2500	380€	190€

d- Forfait

- Un tarif forfaitaire de **120 €** est appliqué aux élèves inscrits exclusivement dans une ou plusieurs des disciplines suivantes :

- ensemble vocal,
- ensemble à cordes,
- orchestre à vent junior,
- atelier jazz et big band,
- éveil musique et danse.

- Ce tarif forfaitaire est également appliqué sur justificatif fourni au plus tard le 31 octobre 2024 aux élèves :

- membres de l'orchestre d'harmonie La Fraternelle,
- titulaires d'un certificat de réfugié délivré par l'organisme français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) ou titulaire d'une carte de séjour ou de résident en application du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

e - Double inscription Conservatoire & Orchestre de Caen et Musique en Plaine

Afin de permettre aux élèves d'être inscrits à la fois au Conservatoire & Orchestre de Caen et à l'école Musique en Plaine (MEP), il a été créé en 2022, un forfait de **174 €** à régler directement auprès de MEP et qui s'ajoute aux droits d'inscription du Conservatoire & Orchestre de Caen. A noter qu'il est nécessaire d'effectuer les formalités d'inscription auprès des deux établissements.

C- LOCATION D'INSTRUMENTS AUX ÉLÈVES DANS LE CADRE DE LEURS ÉTUDES AU CONSERVATOIRE & ORCHESTRE DE CAEN

La possibilité de louer un instrument a pour but de laisser accessible aux familles qui ne souhaitent ou ne peuvent s'engager dans un achat, la possibilité de bénéficier d'un instrument pour travailler dans de bonnes conditions. La location d'instrument permet en effet aux familles de vérifier l'intérêt de l'élève pour un instrument avant d'en effectuer l'acquisition.

Le bénéficiaire de la location s'engage à contracter une assurance couvrant les éventuels dommages que pourrait subir l'instrument (bris, perte, vol, etc.) et à prendre en charge les frais d'entretien courant ainsi que sa révision annuelle par un professionnel agréé. En l'absence de justificatif d'assurance ou de révision annuelle établie, le conservatoire mettra fin au contrat. La location n'est possible qu'en fonction de la disponibilité du parc instrumental du Conservatoire & Orchestre de Caen et sur avis du professeur de l'élève.

Toute annulation de location d'instrument formalisée par un courrier ou un mail au directeur au plus tard le 31 octobre 2024, permettra un remboursement ou une non facturation des frais de location ; en revanche passée cette date, ces droits seront dus dans leur intégralité

LOCATION INSTRUMENTS AUX ÉLÈVES	
Tarif plein par année scolaire	188€
tarif réduit pour une 2ème location pour un élève dans le même foyer fiscal	94€

D- MODALITES DE REGLEMENT

Les modalités de règlement sont les suivantes :

- les frais de dossiers sont payables en une seule fois par chèque libellé à l'ordre du régisseur du CRR, espèces, paiement en ligne, chèques vacances, Atouts Normandie (si le dispositif est reconduit par la Région Normandie) et ne sont pas remboursables.

- Les frais de location d'instruments aux élèves sont payables en une seule fois par chèque libellé à l'ordre du régisseur de recettes du CRR, espèces (dans la limite de 300€), paiement en ligne et chèques vacances.

- Les droits d'inscription sont dus par élève et peuvent être réglés soit en plusieurs fois par prélèvement automatique à partir de 100€ (5 mensualités de janvier à mai 2025) sous réserve que l'usager en fasse la demande au plus tard le 31 octobre 2024 ou en une seule fois, au plus tard le 31 octobre 2024 par chèque à l'ordre du régisseur de recettes du CRR, espèces (dans la limite de 300€), paiement en ligne, chèques vacances, Atouts Normandie (si le dispositif est reconduit par la Région Normandie) et Pass culture (sous réserve du conventionnement avec la SAS Pass culture).